

Adaptation salariale 2009: Défendons nos droits, défendons la légalité !

Le litige sur les rémunérations: La Commission propose une adaptation de nos rémunérations et pensions de 3,7%. ■Les délégations de plusieurs États membres, d'abord au groupe Statut du Conseil, puis au CoRePer, s'y opposent en invoquant la crise financière et ses retombées sociales et économiques actuelles. ■La Commission maintient sa proposition et le personnel des institutions la soutient en déposant des préavis de grève. ■À Bruxelles, le personnel du Conseil fait grève et de grandes manifestations se déroulent devant le Justus Lipsius.

Sommes-nous dans une « négociation » salariale ?

Non ! Notre système de rémunération ne se fonde pas sur la libre négociation entre employeur et employés mais sur une « **Méthode** », qui assure l'évolution *parallèle* de nos rémunérations avec celles des fonctionnaires nationaux, et, de ce fait, avec la situation sociale et économique dans les États membres: lorsqu'ils augmentent ou diminuent les salaires de leurs fonctionnaires pour l'année, nos salaires suivent le même mouvement l'année suivante.

Cette Méthode, une fois négociée entre partenaires sociaux, a été *adoptée* par le Conseil et annexée à notre **statut des fonctionnaires**. La méthode actuelle expire fin 2012. Elle a une valeur de règle contraignante et ne laisse aucune marge d'appréciation ni à la Commission, qui propose l'adaptation, ni au Conseil qui doit l'approuver. Depuis 1972, le personnel a accepté les résultats de la Méthode quels qu'ils soient, même défavorables. Nous exigeons que le Conseil fasse de même.

En effet, le Conseil, qui, en 2004, a adopté la Méthode afin d'assurer *la paix sociale*, se rend responsable d'avoir perturbé la paix sociale en bloquant son application.

Devrions-nous nous incliner devant la campagne de la Presse?

Non ! Et cela pour plusieurs raisons:

1. Parce que la Méthode d'adaptation des rémunérations fait partie du droit communautaire, qui, en tant que tel, doit être respecté par *tous* et, en premier lieu, par ceux qui l'ont adopté.
2. Si l'Union Européenne se trouve confrontée à des difficultés, raison de plus pour qu'elle puisse s'assurer le recrutement et le maintien d'une fonction publique du plus haut niveau de compétence, ce qui, à son tour, suppose le respect du « **parallélisme** ».
3. Nous devons rester **solidaires** entre nous et notamment avec les moins bien lotis parmi nous, actifs ou retraités. Une renonciation à nos droits ne fera qu'affaiblir la crédibilité de l'UE, sans pour autant se traduire en soulagement de la situation des plus démunis.